

Fil conducteur *atelier 1*:

Les contrôles internes et l'élaboration d'une cartographie des risques

Rappel : canevas d'intervention à titre simplement indicatif et à toutes fins utiles, à utiliser à votre convenance. Il ne s'agit pas de traiter tous les points de manière exhaustive mais de donner un cadre et des éléments de réflexion susceptibles d'être abordés en séance.

Objectif : chaque pays participe à l'élaboration d'une « cartographie-type ».

1- Le circuit de la paye et des pensions :

- Qui est responsable des opérations de décompte de la paye et des pensions ?
- Qui est responsable de la comptabilisation de la paye et des pensions et qui fait les mises en paiement ?
- Existe-t-il un outil commun entre l'ordonnateur et le comptable pour traiter toute la vie du dossier de l'agent ?
- Existe-t-il un outil informatique spécifique pour gérer les paiements ?
- Cet outil est-il utilisé ou consultable par l'ordonnateur ?
- Le circuit est-il identique pour les militaires où existe-t-il un organisme payeur différent ?
- Comment est organisée la comptabilisation et la mise en paiement : existe-t-il un seul service à compétence nationale, quelques centres de paiement, cette fonction est-elle déconcentrée dans les directions locales ?
- Le virement est-il le mode privilégié, unique de paiement de la paye et des pensions ?
- En cas de mise en place du virement, quel est le degré d'avancement ?
- Quel est le degré d'avancement de la dématérialisation ?
- Existe-t-il des oppositions ou des retenues sur ces deux produits ? Si oui comment les retenues se font-elles et quelle est la nature des retenues ?
- Ces retenues sont-elles traitées éventuellement par l'ordonnateur ? (en principe c'est le comptable qui fait les retenues)
- Pratiquez-vous des retenues pour des organismes de sécurité sociale ou des mutuelles ?

2- Les principaux contrôles de l'ordonnateur :

- Pourriez-vous décrire les contrôles que réalise l'ordonnateur ?
- Pensez-vous que vous faites des contrôles déjà réalisés par l'ordonnateur ?
- La procédure de mise en paiement prévoit-elle des contrôles conjoints ?

3- Les contrôles du comptable :

- Quels sont les contrôles réalisés par le comptable ?
- Les contrôles portent-ils sur le dossier individuel de l'agent (décompte des droits) ou sur la comptabilisation des opérations ?
- Quel est le fondement juridique de ces contrôles particuliers ?
- Ces contrôles utilisent-ils l'outil informatique ou s'effectuent-ils à partir des dossiers papiers ?
- Quelle est la sanction du contrôle par le comptable ?
- Les magistrats financiers ont-ils placé la paye comme un sujet spécifique de contrôle ?

4- Avez-vous réalisé une cartographie des risques spécifique :

- Les contrôles réalisés obéissent-ils à une cartographie des risques élaborée par votre direction générale ?
- Cette cartographie propre à la paye et aux pensions est-elle incluse dans un travail plus vaste englobant tous les métiers de la comptabilité publique ?
- Si vous disposez d'un tel document pouvez-vous décrire les principaux risques identifiés?
- Quelles sont les mesures correctives proposées ?
- Les outils informatiques dont vous disposez permettent-ils ou facilitent-ils la mise en place d'une cartographie de maîtrise des risques ?
- Comment est organisé le contrôle interne dans votre structure ?

5- Elaboration de la cartographie des risques :

- Selon vous, sur quels éléments de liquidation de la paye la cartographie des risques doit-elle insister ?
- En analysant la chaîne de travail dans vos services : réception des données, contrôles, comptabilisation, ...à quel stade estimez-vous que les risques sont les plus importants ?
- Comment, selon vous, organiser le suivi de la réalité du travail effectué par les agents des services qui vérifient les décomptes ou s'assurent de l'existence des pensionnés ?
- Quelles sont les autres zones de risques identifiées: traitement des oppositions, risques de double paiement, retard dans les paiements... ?
- Même question pour les pensions
- Selon vous, les risques proviennent-ils d'un défaut de contrôles en amont dans la chaîne de travail chez l'ordonnateur ?
- Votre position de comptable vous permet-elle de pratiquer les rectifications utiles et de modifier la manière de travailler des ordonnateurs ?
- Quelles sont les principales opérations conduites par le comptable qui comportent des risques ?
- Comment faut-il sensibiliser et former les agents en interne pour sécuriser les opérations ?
- Comment mobiliser l'encadrement dans cette opération ?
- S' il fallait retenir cinq risques transposables à tous les systèmes de paiement, quels seraient-ils?